

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare de Lyon (75012)

La convention d'occupation signée le 10 juillet 2015 entre SNCF Gares & Connexions et la société ELIOR CONCESSIONS GARE désormais dénommée CONCESSIONS GARES FRANCE pour une durée de 13 ans et 3 mois, pour l'occupation d'emplacements commerciaux dont un à Paris Gare du Lyon dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 17 signé en date du 10 décembre 2025.

« Vente à emporter »

Cet avenant, dont l'objet est d'étendre l'emplacement du fait d'une hausse d'activité pour permettre un meilleur stockage, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.